



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 013-261301238-20240321-2024_03_CCAS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 Mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 15

A 18h00 le conseil d'administration du CCAS de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE.

Date de la convocation

15 mars 2024

Présents : Mesdames Hélène GENTE, Virginie ARTERO, Emmanuelle AZARD, Claire BRUNET, Françoise CHEROUTE, Zoulikha LAMALAM et Mme Geneviève DALLONI.

Messieurs Christian BRONDOLIN, Dimitri FARRO, Alain BREMOND, Serge LEDUC, Gérard FOURNILLER, Jean-Jacques CAVELIER.

Absents et excusés :

Madame Armelle ANDREIS
Monsieur Julien BONINO

Étaient représentés à cette séance :

Madame Clémence SODACHANH a donné pouvoir à Madame Françoise CHEROUTE
Monsieur Guillaume OGER a donné pouvoir à Monsieur Gérard FOURNILLER

Objet de la délibération : Débat sur les Orientations Budgétaires 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

2024_003_CCAS

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'organe délibérant doit tenir un débat sur les Orientations Budgétaires en vue de la préparation du budget ;

Considérant qu'il est nécessaire d'exposer les résultats de l'exercice 2023 et de débattre sur les orientations budgétaires 2024 du CCAS.

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose également aux CCAS des communes concernées.

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre), accentue l'information des administrateurs.

Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024 pour le CCAS de la Commune de Mallemort est joint en annexe. Madame la Présidente rappelle qu'une délibération du Conseil d'Administration sera dressée pour prendre acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires et le vote du rapport sur les orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, **à la majorité** de ses membres,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'année 2024, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Vote le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024.

Autorise Madame la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Votes :

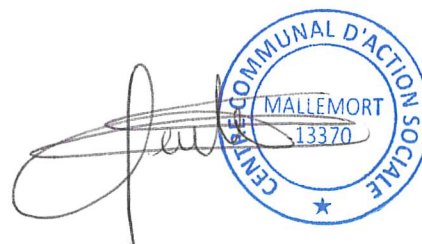
Pour : 14 (Mesdames Hélène GENTE, Virginie ARTERO, Emmanuelle AZARD, Geneviève DALLONI, Françoise CHEROUTE, Claire BRUNET, Zoulikha LAMALAM et Messieurs Christian BRONDOLON, Gérard FOURNILLER, Jacques CAVELIER, Alain BREMOND et Serge LEDUC)

Contre : 1 (Mr Dimitri FARRO)

Absentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Présidente du CCAS



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the perimeter, 'MALLEMORT' in the center, and '13370' below it. A small star is at the bottom of the stamp.